



**EXTRAIT DU REGISTRE
 DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DE LA COMMUNE DE CHANCIA
 Séance du lundi 14 octobre 2024**

<p>Nombre de conseillers : En exercice : 10 Présents : 7 Votants : 9</p> <p>Date de convocation du conseil municipal : 7 octobre 2024</p> <p>Date de mise en ligne de la délibération :</p>	<p>L'an deux mille vingt-quatre, le lundi quatorze octobre, à dix-huit heures trente-cinq minutes, le conseil municipal de la commune de Chancia s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur BONIN, Maire.</p> <p>Étaient présents : BONIN Robert, DELIANCE Jean-Luc, BELZUZ Jean-Claude, FAYE Cyril, FOURNIER Christophe, MAILLARD Valérie, MEYNET Francine.</p> <p>Excusé-es : DUEZ Sophie excusée donne pouvoir à DELIANCE Jean-Luc ; BERTHAIL Éric excusée donne pouvoir à BONIN Robert.</p> <p>Absent : KOCIOU Guillaume</p> <p>Secrétaire de séance : DELIANCE Jean-Luc</p>
--	---

Objet : Tarification Abonnement et Eau 2024-2025

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération 2023-030 tarification Abonnement et Eau 2023-2024,

Vu la délibération 2021-005 Règlement du service de distribution de l'eau potable,

La structuration tarifaire est constituée de 2 éléments suivants :

- Une part fixe : abonnement
- Une part variable

Le tarif de l'eau en 2024 est le suivant :

	2024
Part fixe - Abonnement	20 €
Part variable - Eau	1,50 €/m ³
Taxe assainissement	Montant défini par Terre d'Emeraude Communautés

Il est proposé au conseil municipal de ne pas augmenter pour 2024-2025.

DELIBERATION N° 2024-031

Envoyé en préfecture le 31/10/2024
Reçu en préfecture le 31/10/2024
Publié le 31/10/2024
ID : 039-213901028-20241014-2024_038-DE



Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité n'AUGMENTERA pas le tarif de l'eau pour 2024-2025.

Les tarifs pour 2024-2025 resteront comme suit :

	2025
Part fixe - Abonnement	20 €
Part variable - Eau	1,50 €/m ³
Taxe assainissement	Montant défini par Terre d'Emeraude Communautés

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait certifié conforme
Le Maire,
Robert BONIN